

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19

mairie@begard.bzh

www.begard.bzh

Le 11 FEV. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT HENT RU GWENN,
DU 23 AU 27 FÉVRIER 2026 DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Hent Ru Gwenn du 23 au 27 février 2026, pour des travaux de branchement électrique au droit du ° 7.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, sauf aux riverains, du 23 au 27 février 2026, Hent Ru Gwenn, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise LE DU.

ARTICLE 4 : L'entreprise LE DU de Châtaudren-Plouagat, qui réalise ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp Paimpol Agglomération,
- L'entreprise LE DU.

Le Maire

Vincent CLECH

